

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection du canal de l'isère sur la commune de Val d'Isère

Séance du 14 mars 2023

Membres du Bureau en exercice	17	Date de la convocation	07 mars 2023
Nombre de présents	10	Date de l'affichage	07 mars 2023
Nombre de Procurations	0		
Nombre de votants	10		
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

Le 14 mars 2023, à 18h00 le Bureau Syndical, légalement convoqué le 07 mars 2023, s'est réuni à la salle d'audience à la MCI à Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Fabrice Pannekoucke.

Composition du Bureau Syndical	Membres du Bureau Syndical	Présent	Excusé	Absent	Procuration
Président	PANNEKOUCKE Fabrice	X			
1 ^{ER} Vice Président	MARTIN Patrick		X		
2 ^{ème} Vice Président	ABONDANCE Jocelyne	X			
3 ^{ème} Vice Président	POINTET André	X			
4 ^{ème} Vice Président	FAVRE Didier	X			
5 ^{ème} Vice Président	DESRUES Guillaume	X			
6 ^{ème} Vice Président	SPIGARELLI Lucien	X			
7 ^{ème} Vice Président	PACHOD Jean Yves	X			
8 ^{ème} Vice Président	DUNAND François	X			
9 ^{ème} Vice Président	JAY Claude	X			
Membre du Bureau	UTILLE GRAND Cécile			X	
Membre du Bureau	PICOLLET Auguste	X			
Membre du Bureau	ROLLAND Vincent		X		
Membre du Bureau	BLANC TAILLEUR Fabienne		X		
Membre du Bureau	AMET Yannick			X	
Membre du Bureau	MONIN Thierry			X	
Membre du Bureau	THEVENON Raphaël			X	

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

21 MARS 2023

RECEPISSE

OBJET : Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection du canal de l'Isère sur la commune de Val d'Isère

Monsieur le Président rappelle la délibération du 25 mars 2019 de la CCHT concernant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection du canal de l'Isère sur la commune de Val d'Isère. Le Conseil Communautaire de la CCHT a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à la société SEDIC pour un montant de 146 981,66 euros Hors Taxes.

Une partie des travaux avait été retirée du programme initial de travaux, et ce avant le lancement de la consultation, car la partie de l'ouvrage correspondante paraissait en bon état.

Cependant, l'observation en cours d'exécution du marché des bajoyers a révélé une évolution de la fissuration ainsi que des dégradations qui rendent nécessaire leur réparation.

Par délibération 2022-92 en date du 29 Novembre 2022, la compétence GEMAPI portée par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise depuis le 1er janvier 2018 a été transférée à compter du 1er janvier 2023 à l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APT).

Dès lors, l'ensemble des marchés en cours sont également transférés.

Une nouvelle tranche de travaux a donc été validée par les membres de la commission d'appel d'offres de la CCHT le 29 Novembre 2022.

Le coût actualisé des travaux, avenants compris, s'élève à la somme de 4 949 913, 33 € HT €.

Le présent avenant a pour objet de fixer la rémunération supplémentaire du maître d'œuvre suite à la modification du marché, soit 4.2% du montant des travaux supplémentaires 2023. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

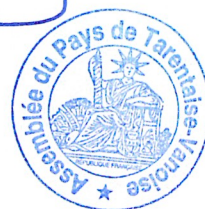
- Valide l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 25 536,00 € HT relatif à la réfection du canal de l'Isère sur la commune de Val d'Isère ;
- Autorise le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Transmis à la Sous Préfecture le
Publié le
Certifié exécutoire le

15 MARS 2023

Le Président
Fabrice Pannekoucke



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

21 MARS 2023

RECEPISSE

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

n° 2023-03-09-Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection du canal de l'Isère sur la commune de Val d'Isère 2